

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2025-178**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'association A.S.A, en vue de l'organisation le dimanche 14 septembre 2025 d'une manifestation "La Léopard en Champagne" dont le départ et l'arrivée vont avoir lieu sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux avec installation d'un barnum, d'un foot-truck, d'une friterie et d'un camion pizza,

ARRETE

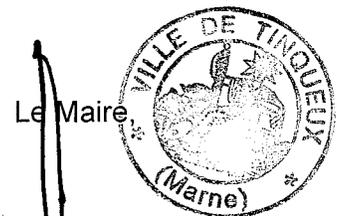
ARTICLE 1 : L'association A.S.A est autorisé à installer le dimanche 14 septembre 2025 un barnum, un foot-truck, une friterie et un camion pizza dans le cadre de la manifestation "La Léopard en Champagne" sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux.

ARTICLE 2 : Toutes infractions au présent arrêté pourront être constatées par les agents de la force publique et procès-verbal pourra être dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Le Centre Technique Municipal,
A.S.A

Fait à Tinquieux le 23 mai 2025.



Jean-Pierre FORTUNÉ